

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance n°04/23 du 31 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 25/05/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FAIVRE, Maire

Présents (13) : Mrs FAIVRE Michel, FAIVRE Baptiste, CUINET Franck, JACQUES Lionel, PELLEGRINI Thomas, PELLEGRINI Sylvain, REINERO Didier, SANZ Didier, SEEL Emmanuel, Mmes MILLE Karine, MAJ Anne. MINARY Marie-Claire, VALLET Alexia.

Excusés (2) : Mrs CÔTE-COLISSON Romain, TONETTI Romain

Mme Karine MILLE est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - EXTENSION ECOLE – marché de travaux définitif
- 2 - PROGRAMMATION RESEAU DE CHALEUR
Calendrier des travaux
- 3 - Vente COMMUNE/SCI LA JOLINE/GRILLET
- 4 - EMPLOIS SAISONNIERS
- 5 - PLU – rédaction secteur OAP
- 6 - VENTE DE BOIS – NON SOUMIS LES PUSSETS
- 7 - ACHAT TREUIL DEBARDAGE
- 8 - CONTRAT LOCATION SALLE DES FETES

QUESTIONS DIVERSES

.....

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de séance du 05 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

9 – attribution des subventions aux associations pour 2023

1 / TRAVAUX D'EXTENSION ECOLE – marché de travaux définitif

Mr le Maire rapporte au conseil municipal l'ensemble des offres retenues pour le marché de restructuration/ extension du bâtiment école et médiathèque et lui demande de statuer sur le nouveau financement du projet au vu du montant définitif des travaux soit :

| | |
|---|--------------|
| LOT 1 : Terrassement - VRD - Entreprise BOUCARD | 43 781,00 € |
| LOT 2 : Démolition gros œuvre - Entreprise DE GIORGI | 220 368,72 € |
| + option – modification d'ouverture à l'intérieur du bâtiment | 6 108,03 € |
| LOT 3 : Charpente bardage bois - Entreprise PONTARLIER | 229 375,85 € |
| LOT 4 : Couverture - étanchéité - Entreprise SFCA | 67 585,70 € |
| LOT 5 : Menuiserie extérieure - Entreprise PAGET | 118 873,46 € |
| LOT 6 : Plâtrerie – plafond – isolation peinture - Entreprise BOISSIERE | 41 213,20 € |
| + option – travaux salle maternelle | 3 032,00 € |
| LOT 7 : Menuiseries intérieures bois – Entreprise PERRIN | 24 266,81 € |
| + option - travaux salle maternelle | 3 155,00 € |
| LOT 8 : Revêtements de sol – faïences – Entreprise BFC | 43 874,18 € |

| | |
|--|-----------------------|
| + option – travaux salle maternelle | 687,47 € |
| LOT 9 : plomberie- chauffage gaz - VMC : Entreprise EIMI | 155 109,27 € |
| + option – têtes thermostatiques programmables | 5 312,40 € |
| LOT 10 : Electricité – Entreprise GUYON-VILLEMAGNE | 66 488,11 € |
| LOT 11 : Photovoltaïque – Entreprise EIFFAGE ENERGIE | 15 983,27 € |
| MONTANT TOTAL H.T DES TRAVAUX | 1 045 214,47 € |
| TVA 20 % | 209 042,89 € |
| MONTANT TOTAL TTC | 1 254 257,36 € |

Il propose le financement suivant :

| |
|---|
| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL <i>Ne pas renseigner les cases grisées</i> |
|---|

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Date du plan de financement : | 30/05/2023 |
| Version n° : | 2 |

| | |
|--------------------------|--|
| Nom de la collectivité : | OYE-ET-PALLET |
| Intitulé du projet : | RESTRUCTURATION /EXTENSION DU BATIMENT ECOLE ET MEDIATHEQUE |

| | |
|--|-----------------------|
| Montant total HT de l'opération : | 1 045 214.47 € |
| Montant HT de la dépense subventionnable : | |

| FINANCEMENTS PRIVES (CAF, Fondation du Patrimoine, mécénat, CEE, fédérations sportives...) | | | |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Identités des financeurs | Types d'aides | Montant prévisionnel | Date décision attribution |
| CAF | subvention (création rénovation locaux ALSH) | 160 400.00 | |
| Sous -total 1 | | 160 400.00 € | |

| FINANCEMENTS PUBLICS (hors collectivités maître d'ouvrage) | | | |
|---|--|----------------------|---------------------------|
| Identités des financeurs | Types d'aides | Montant prévisionnel | Date décision attribution |
| REGION BFC | EFFILOGIS | 96 000.00 | |
| DEPARTEMENT | P@C 25 | 92 000.00 | |
| DRAC | CONCOURS PARTICULIERS BIBLIOTHEQUES | 132 587.00 | |
| DETR | CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES | 17 260.00 | |
| Sous-total 2 | | 490 847.00 € | |

| FINANCEMENT COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE | |
|--|-----------------------|
| Fonds propres (dont emprunt) | 393 967.47 € |
| Sous-total 1 + sous-total 2 + Fonds propres (doit être égal au montant total HT de l'opération) | 1 045 214.47 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 13 voix pour et 0 contre,

- accepte la nouvelle proposition de financement avec le montant total HT définitif arrêté à **1 045 214, 47 € HT**
- valide le montant du financement en fonds propres pour **393 967,47 €**
- donne pouvoir au Maire pour :
 - demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive des subventions,
 - réaliser et financer l'ensemble des travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
 - signer tout acte se rapportant au marché.

2/ PROGRAMMATION D'UN CALENDRIER POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE ADEQUAT POUR LES BATIMENTS CENTRAUX DE LA COMMUNE

Mr le Maire rappelle la synthèse de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Oye-et-Pallet (rendue en octobre 2022 par le cabinet SF2E)

La conclusion du rapport mentionnait que la faisabilité du projet dépendait fortement du cours des granulés et sous condition :

- La Commune peut réaliser une rénovation BBC de la Mairie avec changement du système de chauffage adapté au réseau de chaleur
- Opportunité de se substituer à la chaufferie de l'école primaire au fioul vieillissante, (chaudière 27ans) dans un contexte où le renouvellement des équipements fioul est contraint par la réglementation et le projet d'extension de l'école, ceci va nécessiter une nouvelle alimentation en chauffage.
- Si réhabilitation de deux logements dans l'ancienne cure, le réseau de chaleur sera une solution pour un nouveau système de chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 0 contre décide d'élaborer un calendrier relatif à la mise en place d'un futur approvisionnement pour un chauffage individuel à chaque bâtiment à savoir :

- prévoir le diagnostic thermique de la mairie et de la cure courant septembre 2023
- lancer l'étude d'approvisionnement pour une chaudière individuelle à bois et choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, (AMO) courant 2024
- choix d'un maître d'oeuvre et début des travaux 2025-2026.

3 / VENTE DE TERRAINS – SCI LA JOLINE/COMMUNE/GRILLET

Christian

Mr le Maire fait part aux élus d'un message du notaire chargé de l'échange de terrain délibéré en conseil le 31/08/2022 (délibération n°52.22).

Il convient de procéder à plusieurs ventes et non à un échange du fait que trois parties sont concernées, soit :

Vente par Monsieur Christian GRILLET à la commune des trois parcelles cadastrées section B n° 415, section B n° 417, section B n° 419 pour un prix de **1 840,00 €**.

-Vente par la SCI JOLINE à la commune de la parcelle section B n° 466 pour une valeur de **129,39 €**

-Vente par la commune à la SCI JOLINE de la parcelle section B n° 572 pour un prix de **1 969,39 €**.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal accepte, par 13 voix pour et 0 contre, de rapporter la délibération n°52.22 du 31.08.2022 et de la remplacer par la délibération conforme, prise ce jour. Il charge également le Maire, de signer tout acte s'y rapportant.

4/ EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

- Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Considérant qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité lié **aux travaux d'entretien extérieurs de la commune**, il y a lieu, de créer 1 emploi non permanent dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 **du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2023** (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs)

après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique, non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2023.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 397 (IM 361) sur la base de la grille indiciaire d'adjoint technique compte-tenu de la revalorisation, (décret n° 2023-312 du 26/04/2023), des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au chapitre 12 du budget principal.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents par 13 voix pour et 0 contre.

5/ PLU – Evolution du P.A.D.D rédaction secteur OAP

Faisant suite aux dernières réunions de travail relatives à l'élaboration du PLU, Mr le maire soumet au conseil les évolutions liées aux aménagements des secteurs centraux rédigés dans le cadre des OAP n°1, n°2 et n°3. Elles sont dotées de « prescriptions générales », complétées, dans chaque cas, de « prescriptions particulières » attachées à chaque secteur. Le document toujours en cours d'études, a fait l'objet d'échanges en groupe de travail qui valide cette avancée. La rédaction est annexée à la présente délibération.

Le PLU sera arrêté en automne. D'ici là, tout dépôt de permis qui compromettrait les écritures du PADD et des OAP telle qu'elles sont rédigées jusqu'ici au risque d'entraver la poursuite de la procédure fera l'objet d'un sursis à statuer par les services instructeurs.

L'exposé du maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil par 13 voix pour et 0 contre approuve les évolutions présentées relatives aux OAP 1-2 & 3.

6/ VENTE DE BOIS – NON SOUMIS LES PUSSETS

Mr le Maire donne la parole à Mr Thomas PELLEGRINI 1^{er} adjoint, chargé de la vente de bois en forêt non soumise au lieu-dit les Pussets.

Mr PELLEGRINI présente le tableau récapitulatif des volumes exploités et proposés à la scierie LARESCHE.

Le volume total répertorié est de 113,060 m³ (réparti en épicéas rouges, secs et verts et en sapins verts) pour un prix total H.T de **8 004,37 € H.T**

Après avoir pris connaissance des éléments, le conseil municipal accepte par 13 voix pour et 0 contre, le prix proposé par la Scierie LARESCHE. Il charge le Maire d'établir la facture correspondante.

7/ ACHAT TREUIL DE DEBARDAGE

Mr le Maire fait part aux élus d'une opportunité concernant l'achat d'un treuil pour divers travaux à effectuer dans la commune à un prix intéressant auprès d'un particulier de la commune. Le prix d'achat étant fixé à 3 800 € pour un matériel en bon état, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour et 0 contre, d'acquérir ce matériel et charge le maire de signer tout acte s'y rapportant.

8/ CONTRAT LOCATION SALLE DES FETES

Mr le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la dernière délibération prise en juin 2017. Un forfait avait été inclus dans les tarifs pour la prise en charge des ordures ménagères lors d'une location. Il s'avère qu'avec le recul, cette prestation reste très aléatoire et contraignante pour la collectivité.

C'est pourquoi, à compter du 1^{er} juin 2023, le forfait des ordures ménagères ne sera plus proposé aux locataires, ils devront reprendre leurs déchets ménagers.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le nouveau tarif de location des salles de Oye-et-Pallet proposé :

| | week-end (du vendredi 18 h au lundi 9h) | à l'heure | St Sylvestre |
|-----------------------|--|-----------|--------------|
| SALLE DES FETES | 300 | 20 | 500 |
| SALLE DE CONVIVIALITE | 300 | 20 | 500 |
| SALLE ASSOCIATIVE | | 10 | |

| | | | |
|---|-----|----|-----|
| SALLE DES FETES / SALLE DE CONVIVIALITE | 500 | 20 | 700 |
| CUISINE | 60 | 60 | 60 |
| Charges de chauffage pour les locations comprises entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril et pour plus de 5 heures consécutives | 60 | 60 | 60 |

Pour les habitants de Oye et Pallet, une réduction de 40 % est appliquée sur les tarifs de location (sauf pour la cuisine, le chauffage, à l'heure et à la St Sylvestre)

8/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2023

Mr le Maire propose au conseil municipal de définir la répartition des subventions aux diverses associations du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour et 0 contre, le montant des subventions à verser ci-dessous :

| | |
|--|------------|
| Association des parents d'élèves : | 200.00 € |
| Club du 3ème âge d'Oye et Pallet : | 350.00 € |
| Comice agricole : | 35.00 € |
| Souvenir Français : | 100.00 € |
| Syndicat d'Initiative Malbuisson (tour du lac sans voitures) | 1 000.00 € |
| Arts en Chapelle | 500.00 € |
| Coopérative scolaire de l'École (la dépense incombe au budget du Groupement Scolaire) | 2 000.00 € |

QUESTIONS DIVERSES

Bornage terrain mitoyen commune (AB 136-138) / Mr MARIANY Medhi & Mme BERGINA Aurore (25 rue des Ecoles) parcelles AB 137.

Mr le Maire présente aux élus, deux devis de bornage concernant les parcelles mitoyennes AB 136,137 et 138. L'un reprend 2 points de levée entre les parcelles AB137 et 138, l'autre reprend l'ensemble des points mitoyens entre les parcelles AB136, 137 et 138.

La répartition des frais se fera à 50% pour chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider le deuxième devis reprenant l'ensemble des points, accepte de prendre en charge la moitié de devis et charge le Maire de signer tout acte s'y rapportant.

Travaux petit pont sur le canal : avancée des travaux

Mr le Maire reprend avec l'ensemble des élus le compte rendu de la dernière réunion de chantier concernant le petit pont.

Les travaux avancent sans problèmes majeurs et se déroulent dans de bonnes conditions. Les ouvriers soulignent toutefois qu'ils sont concernés par des incivilités de certains usagers de la route, à cause de la fermeture de la route.

Muret vers la benne à déchets verts

Mr le Maire explique aux élus qu'une demande a été faite pour stabiliser le quai desservant la benne à déchets verts. La commune a donc fait le choix de poser des blocs de gabions au bout du quai de manière à stabiliser et harmoniser la plateforme du quai.

Préparation fête des mamans

Les derniers préparatifs sont en cours et Mr le Maire sollicite les élus du conseil pour le service et la mise en place de la salle.

Journée sans voiture

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il manque des bénévoles signaleurs pour la journée sans voiture autour du lac et demande les disponibilités de chacun.

Secrétaire de séance.

M^{me} MILLE Karine



La séance est levée à 22h30

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre*

Le Maire

Mr Michel FAIVRE



